

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/9071 11 mars 1969 FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 MARS 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que d'autres graves violations du cessez-le-feu ont été commises aujourd'hui par les forces armées de la République arabe unie dans le secteur du canal de Suez.

A 10 h 40 environ, heure locale, les forces de la République arabe unie ont ouvert le feu de la rive occidentale du canal de Suez, avec des armes portatives, contre les forces israéliennes se trouvant sur la rive orientale, dans trois secteurs : au sud du Lac Amer, à Port-Tewfik et à 12 km environ au nord de Port-Tewfik. Les forces israéliennes ont riposté et des échanges de feu sporadiques se sont poursuivis jusqu'à 12 heures environ.

Dans l'après-midi, les forces de la République arabe unie ont de nouveau ouvert le feu, avec des armes portatives et de l'artillerie, contre les forces israéliennes dans le secteur sud du canal de Suez. A 15 h 45 environ, les forces de la République arabe unie ont commencé à bombarder dans le secteur de Mitle Pass et au sud de Port-Tewfik. Les forces israéliennes ont riposté avec l'artillerie.

A 16 h 5, les Observateurs militaires des Nations Unies ont proposé un cessezle-feu qui prendrait effet à 17 heures. Cette proposition a été acceptée par Israël à 16 h 10. Les forces de la République arabe unie, toutefois, ont intensifié leurs tirs et les ont étendus au nord, aux secteurs d'El-Kantara, d'Ismaïlia, du Déversoir et du pont d'El-Firdan. Comme les forces de la République arabe unie continuaient à attaquer, les forces israéliennes ont été obligées de rouvrir le feu pour se défendre.

A 17 h 15, les Observateurs militaires des Nations Unies ont suggéré un autre cessez-le-feu, qui prendrait effet à 18 h 15. Cette proposition a été acceptée par Israël, mais rejetée par la République arabe unie et les tirs ont continué. A 19 h 13, des bombardements nourris des forces égyptiennes se poursuivaient dans les

secteurs de Port-Tewfik et d'El-Kantara. A 19 h 15, les forces israéliennes ont cessé le feu et à 19 h 30, le calme était rétabli.

A 21 h 21, les forces de la République arabe unie ont de nouveau ouvert le feu avec de l'artillerie dans le secteur d'Ismaïlia. Les forces israéliennes n'ont pas riposté. A 21 h 55, les forces de la République arabe unie ont ouvert le feu dans le secteur du pont d'El-Firdan et ont continué à tirer jusqu'à 22 heures. Les forces israéliennes n'ont pas riposté.

Outre tout ce qui précède, les forces israéliennes ont essuyé toute la journée des coups de feu de tireurs isolés et des tirs des forces égyptiennes.

A la suite de ces attaques égyptiennes, un soldat israélien a été blessé.

A cet égard, je tiens à rappeler que les rapports soumis par le général Odd Bull au sujet des incidents des 8 et 9 mars 1969 (documents S/7930/Add.134 et 135) ont établi de manière concluante que la République arabe unie était responsable des violations précédentes du cessez-le-feu commises ces deux jours-là.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH